



École nationale
de police
du Québec

Guide et protocoles de retour à l'ENPQ en contexte de la pandémie de la COVID-19

À l'intention de toute personne qui fréquente l'ENPQ

7 juin 2021

Bureau du développement institutionnel

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF DU GUIDE.....	5
2. CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT L'ARRIVÉE À L'ENPQ	5
2.1. Lecture du guide.....	5
2.2. Vérification de votre état de santé.....	5
2.3. Porte d'entrée	6
2.4. Agents sanitaires.....	6
2.5. Questionnaire d'état de santé quotidien.....	6
2.6. Stationnement et covoiturage.....	7
2.7. Pavillon P – Hébergement temporaire lié à la COVID-19	7
2.8. Port du masque et du couvre-visage.....	7
2.9. Pausas et heures de repas.....	8
2.10. Effets personnels	9
2.11. Formation d'accueil	9
3. ORGANISATION DE LA VIE SUR LE CAMPUS	10
3.1. Classification sanitaire des locaux et des activités de formation	10
3.2. Normes de nettoyage et désinfection.....	10
3.3. Rencontres de travail.....	10
3.4. Accès aux installations.....	11
3.5. Mesures et équipements sanitaires mis à votre disposition	11
3.6. Système de ventilation	11
3.7. Circulation dans l'École.....	12
4. AMÉNAGEMENT DES LIEUX	12
4.1. Poste de travail.....	12
4.2. Salles de classe et d'étude	13
4.3. Salles de rencontre.....	13
4.4. Salles de repos.....	13
4.5. Cafétéria.....	13
4.6. Distributrices à café	13
4.7. Fontaines d'eau	14
4.8. Imprimante et matériel informatique	14
4.9. Ascenseurs et escaliers.....	14
4.10. Vestiaires	14
4.11. Salles de toilettes	14

4.12.	Véhicules	14
4.13.	Complexe de tir	15
5.	COURRIER, PARTAGE DE DOCUMENTS ET DEVICES	15
6.	GESTION DES TRAVAUX, ENTRETIEN ET LIVRAISON	15
6.1.	Réception et expédition de la marchandise	15
6.2.	Travaux d'entretien	15
7.	PLAN DE MESURES D'URGENCE	16
8.	FORMATIONS	16
8.1.	Autorisation d'accès à une activité de formation sur le campus Confinement	16
8.2.	Hébergement	17
8.3.	Vérification quotidienne de l'état de santé	17
8.4.	Respect des règles de vie en lien avec la COVID-19	17
8.5.	Équipement de protection	18
8.6.	Distribution et disposition des équipements	18
8.7.	Entraînement	18
8.8.	Sortie à l'extérieur du campus	18
9.	FORMATIONS EN LIGNE OU À DISTANCE	19
10.	PROCÉDURES/PROTOCOLES	19
11.	COMMENT S'INFORMER	19
ANNEXE 1 – LOGIGRAMME ÉTAT DE SANTÉ		20
ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE D'ÉTAT DE SANTÉ QUOTIDIEN		21
ANNEXE 3 – FICHES DE CLASSEMENT ACTIVITÉ ET LOCAUX		24
ANNEXE 4 - AFFICHAGE		28
ANNEXE 5 – PROCÉDURES ET PROTOCOLES		30
	PROTOCOLE DE VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ	30
	PROTOCOLE SUR LES MESURES D'HYGIÈNE	31
	PROTOCOLE SUR LE PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	32
	PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION	35
	PROTOCOLE SUR LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL	37
	PROTOCOLE D'UTILISATION DES VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE	38
	PROTOCOLE D'UTILISATION DES SIMULATEURS DE TABLE	40
	PROTOCOLE D'UTILISATION DES SIMULATEURS PATROL SIM	41
	PROCÉDURE DE NETTOYAGE DES MASQUES À GAZ	42
	AUTRES RÉFÉRENCES	43

ANNEXE 6 – FORMATION INITIALE ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES	44
Équipements et autres articles à apporter	44
Arrivée des étudiants en internat :	44
Barbe.....	44
Internat.....	44
Procédure en cas d'apparition de symptômes pouvant être liés à la COVID-19	45
ENGAGEMENT RESPECT DES RÈGLES COVID-19.....	46

1. OBJECTIF DU GUIDE

Le présent guide s'adresse à tous les employés et étudiants et a pour objectif de vous préparer avant votre arrivée à l'École nationale de police du Québec.

Il est élaboré en tenant compte de la situation épidémiologique prévalant au Québec, des recommandations émises par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Ces recommandations ayant préséance, le présent guide pourra être évolutif.

Le retour à l'École se fera dans une approche progressive tant pour les activités de formation que pour le retour des employés en présentiel. Les objectifs visés sont les suivants :

- Favoriser un retour au travail ou en formation graduel, respectueux des personnes et de la capacité d'accueil du milieu, visant la protection de la santé et de la sécurité des employés et des étudiants et le rétablissement des activités normales de l'École;
- Assurer la protection des personnes vulnérables;
- Privilégier, lorsque possible et dans un premier temps, le télétravail pour les employés;
- Favoriser un retour harmonieux et sécuritaire dans le milieu de travail ou de formation.

2. CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT L'ARRIVÉE À L'ENPQ

Afin de vous préparer à un retour à l'École, voici quelques éléments incontournables à savoir.

2.1. Lecture du guide

Nous vous demandons de prendre connaissance du présent guide dans son entièreté.

2.2. Vérification de votre état de santé

Il est important de vous assurer que vous n'avez aucun symptôme avant de vous présenter à l'École (voir logigramme en [annexe 1](#)). Pour les étudiants, vous devez également vous assurer de n'avoir aucune blessure pouvant nuire à votre formation.

En cas d'apparition de symptômes s'apparentant à la [COVID-19](#) **avant votre arrivée** à l'École, vous devez composer le 1 877 644-4545.

Si vous avez de tels symptômes :

- Ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous;
- Rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires (difficulté à respirer au repos ou impossibilité de respirer en position couchée) ou si vous développez

des symptômes qui nécessitent une prise en charge immédiate (douleurs dans la poitrine, confusion, maux de tête subits et intenses, etc.);

- Communiquez avec l'École pour aviser de votre absence selon les procédures habituelles.

En cas d'apparition de symptômes s'apparentant à la [COVID-19](#) **pendant votre présence** à l'École, vous devez :

- a. Mettre un masque de procédure;
- b. Selon la situation :
 - i. Personnel avec un poste de travail dédié : demeurer à votre poste de travail.
 - ii. Personnel sans poste de travail dédié et clientèle sans hébergement : limiter les déplacements au minimum.
 - iii. Clientèle en hébergement : se rendre à sa chambre pour s'isoler.
- c. Informer son gestionnaire, instructeur ou un responsable de l'École;
- d. Informer la Clinique de santé (819 293-8631, poste 6257) afin de recevoir les consignes d'isolement, lorsqu'applicables. En cas d'absence de l'infirmière, suivre les consignes émises sur la boîte vocale;
- e. Communiquer avec la ligne COVID-19 de la Santé publique au 1 877 644-4545 pour être dirigé, au besoin, vers la ressource appropriée;
- f. Informer la Clinique de santé (819 293-8631, poste 6257) des directives de la Santé publique;
- g. Quitter l'École, en limitant vos déplacements, et vous isoler à votre domicile en évitant tout contact avec d'autres personnes;
- h. Vous rendre à l'urgence directement en cas de difficultés respiratoires.

Pour les étudiants en formation initiale, veuillez vous référer à la procédure à l'[annexe 6](#).

2.3. Porte d'entrée

L'accès à l'École se fera principalement par la porte de l'accueil (A-1) pour les premières semaines. D'autres portes d'entrée sécurisées (H-1 et E-2) pourront également être utilisées au besoin.

2.4. Agents sanitaires

Des agents sanitaires identifiés circuleront sur le campus afin de vous transmettre de l'information et vous rappeler les consignes et protocoles en vigueur. Ils agiront au nom de la direction de l'École pour assurer la sécurité sanitaire de tous.

2.5. Questionnaire d'état de santé quotidien

Vous devrez remplir le *Questionnaire d'état de santé quotidien*, disponible [en ligne](#) (voir [annexe 2](#)), à chaque prestation de travail et au quotidien pour les personnes en formation, et ce, **avant 9h30**. Vous devrez y déclarer si vous avez un ou des symptômes reliés à la COVID-19 ainsi que si vous avez voyagé au cours des deux dernières semaines et finalement si vous avez été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 dans les 14 derniers jours ou en investigation.

2.6. Stationnement et covoiturage

Il n'y a aucune mesure particulière quant aux stationnements de l'École. Pour les étudiants en hébergement, le stationnement « longue durée » doit être utilisé.

Si vous effectuez du covoiturage pour vos déplacements vers l'École, veuillez :

- Limiter le nombre de personnes dans la voiture;
- Vous asseoir le plus loin possible l'un de l'autre dans la voiture (par exemple siège conducteur et siège arrière à droite);
- Aérer l'habitacle le plus souvent possible en ouvrant les fenêtres (si la température le permet);
- Évitez la ventilation en mode recirculation d'air;
- Désinfecter vos espaces à l'intérieur de la voiture après utilisation.

Si toutefois, vous n'êtes pas en mesure de respecter ces suggestions, le port du masque ou du couvre-visage est recommandé.

2.7. Pavillon P – Hébergement temporaire lié à la COVID-19

Vous devez savoir que notre pavillon d'hébergement « P » est devenu un centre désigné d'hébergement temporaire lié à la COVID-19 dans la dernière année.

Pour le moment, le site est en dormance et des discussions sont en cours avec le CIUSSS afin de le récupérer pour l'été afin de le rendre accessible à nos clientèles pour la prochaine année scolaire.

Des travaux et un nettoyage complet seront effectués pendant la période estivale.

2.8. Port du masque et du couvre-visage

Le port du masque de procédure est obligatoire :

- En tout temps à l'intérieur des installations de l'École, et ce, même si des cloisons physiques sont présentes et/ou que le 2 mètres est respecté.
- À l'extérieur pour toute personne sur le terrain de l'École ou sur les lieux de formations de l'École si la distance de mètres ne peut être strictement respectée durant toute la durée de l'activité prévue.

Les seules exceptions acceptées sont :

- Un employé seul dans une salle ou un bureau dont la porte est fermée;
- Les situations où le port du masque médical en continu ne serait pas possible pour des raisons de santé et de sécurité (ex. salle de tir) et celles où le fait de ne pas voir les lèvres d'une personne nuit à la communication, à la compréhension ou à l'apprentissage (ex. en SI/SO pour certaines activités spécifiques);

- Pour les repas – porter une attention particulière à la distanciation pour les périodes de repas et remettre le masque dès que vous avez terminé.

Il est possible de porter un couvre-visage personnel pour votre arrivée à l'École.

Pour retirer votre masque ou couvre-visage :

- Laver vos mains pendant 20 secondes avant et après la procédure;
- Retirer en manipulant uniquement par les élastiques;
- Déposer sur une surface propre (mouchoir, essuie-tout, feuille de papier).

Le même masque ou couvre-visage peut être utilisé pendant 8 heures s'il n'est pas souillé ou humide.

2.9. Pauses et heures de repas

Pour le dîner à la cafétéria ainsi que pour les pauses, un horaire précis sera établi pour les étudiants des différents programmes ainsi que pour les employés afin de limiter l'achalandage.

Endroits où manger

Pour les repas de la cafétéria :

- À la cafétéria ou à la salle Maurice-Baril, pour les étudiants confinés uniquement;
- Dans les salles de classe de débordement (E2-22 et E2-24), pour les étudiants uniquement;
- À l'extérieur.

Les clientèles qui ne sont pas confinées sur le campus doivent manger dans leur classe ou dans les salles de débordement qui ont été aménagées.

Le personnel est invité à manger à son bureau ou à l'extérieur où des espaces seront identifiés à cet effet. Nous demandons la collaboration de tous afin de déposer les déchets dans des poubelles fermées prévues à cet effet.

Si vous avez votre lunch :

- À votre bureau;
- À l'extérieur;
- Dans votre salle de classe;
- Au salon Pierre-Caron (MESS).

Dans tous les cas, vous devrez respecter les normes de distanciation et désinfecter votre place et votre chaise avant et après l'utilisation.

Accès au réfrigérateur

Les réfrigérateurs ne pourront pas être utilisés pour un certain temps. Les employés sont donc invités à apporter une boîte à lunch avec *icepack* ou à manger un repas de la cafétéria.

Les réfrigérateurs mis à la disposition des étudiants avec des restrictions alimentaires demeurent disponibles.

Accès au four micro-ondes

Les fours micro-ondes demeurent accessibles.

Vous devrez vous laver les mains pendant 20 secondes avant l'utilisation et assurer la propreté de l'appareil par respect pour les autres utilisateurs. Du matériel de désinfection sera également disponible afin de désinfecter les surfaces auxquelles vous aurez touchées.

Salon Pierre-Caron (MESS) et salles de pause

Les salles de pause sont accessibles pour vous y asseoir, et ce, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation physique.

Le Salon Pierre-Caron (MESS) est accessible selon un horaire précis. Le port du masque est obligatoire pour tous les déplacements dans le MESS. Il peut être retiré une fois installé à votre place pour manger ou boire. Vous devrez également respecter les normes de distanciation physique et désinfecter votre place et votre chaise avant et après l'utilisation.

2.10. Effets personnels

Nous vous demandons d'apporter le moins d'effets personnels possible. Les boîtes à lunch avec *icepack* sont permises pour les employés et il est fortement recommandé d'apporter une tasse et une bouteille réutilisables à laisser à l'École.

Pour les clientèles en hébergement, le dépôt à bagage ne sera pas disponible. Nous vous demandons de laisser vos bagages dans votre voiture jusqu'à ce que votre chambre soit prête.

2.11. Formation d'accueil

Les employés seront conviés à une activité de formation lors du retour à l'École afin de les informer des nouvelles procédures. Certaines activités complémentaires auront lieu en ligne.

Pour les étudiants cette formation sera intégrée au programme. Certaines activités complémentaires auront lieu en ligne.

3. ORGANISATION DE LA VIE SUR LE CAMPUS

3.1. Classification sanitaire des locaux et des activités de formation

L'École a travaillé à la création de quatre zones de classement pour les espaces ainsi que pour les activités de formation. Les zones sont classées par couleurs :

Zone **verte** (faible risque) : Le 2 mètres peut être respecté et l'activité peut se dérouler sans contact physique ni utilisation de la force.

Zone **jaune** (faible risque) : Le 2 mètres ne peut pas être respecté et l'activité peut se dérouler sans contact physique ni utilisation de la force.

Zone **orange** (risque moyen) : Le 2 mètres ne peut pas être respecté et l'activité peut se dérouler avec contact physique possible et possibilité d'emploi de la force.

Zone **rouge** (haut risque) : Seulement les employés formés par le CIUSSS et autorisés ont accès aux lieux sécurisés.

Vous trouverez à l'[annexe 3](#) la fiche synthèse des activités ainsi que des exemples de fiches de locaux et d'activités de formation.

3.2. Normes de nettoyage et désinfection

L'École respecte et applique les normes de nettoyage et de désinfection émises par la CNESST, la Santé publique et de l'APSAM en contexte de pandémie :

- Nettoyage entre chaque quart de travail (un quart 8 h à 16 h), et désinfection des surfaces une fois par jour;
- Une personne de plus est affectée au nettoyage des éléments à haute fréquence d'utilisation (poignées de porte, rampes, boutons, etc.);
- Vous devrez vous désinfecter les mains avant l'utilisation des objets partagés tels qu'une imprimante, une poinçonneuse, la machine à café, une distributrice, une poignée, un four micro-ondes, etc. Du matériel de désinfection sera également disponible afin de désinfecter les surfaces auxquelles vous aurez touchées.
- Un kit de nettoyage (désinfectant à main, pulvérisateur et essuie-tout) par zone de travail, par classe ou salle de conférence est fourni par l'École. En cas de besoin de matériel veuillez en informer l'École en communiquant au 819-293-8631, poste 0 ou le poste 0 à partir d'un téléphone interne.

Il est de la responsabilité de chacun de nettoyer les espaces communs avant leur utilisation.

3.3. Rencontres de travail

Afin de respecter les règles de distanciation et de diminuer les risques, certaines rencontres de travail devront continuer de se faire par vidéoconférence, et ce, même si tous les participants se trouvent sur le campus. Il en est de même pour les activités de formation qui seront parfois divisées en différentes salles de classe avec diffusion simultanée pour respecter le nombre de personnes par secteur.

3.4. Accès aux installations

L'École suit les recommandations gouvernementales quant à l'ouverture de ses installations.

Vestiaires : Accessibles;

Douches des vestiaires: Accessibles;

Dojos : Accessibles pour la formation, mais ne seront pas disponibles pour les employés sur l'heure du diner;

Piscine : Ouverte selon l'horaire établi;

Salle d'entraînement : Accessible selon l'horaire établi;

Gymnase : Accessible pour la formation des clientèles confinées uniquement;

Salon Pierre-Caron (MESS) : Ouvert selon l'horaire établi;

Cafétéria : Ouverte selon l'horaire établi;

Boutique du patrouilleur : Ouverte selon l'horaire établi.

3.5. Mesures et équipements sanitaires mis à votre disposition

Pour votre sécurité ainsi que celle des autres, des masques de procédure vous seront fournis par l'École.

Du matériel de désinfection est disponible dans les zones de travail et de circulation. Il est de votre responsabilité d'assurer la désinfection du matériel utilisé ou dans certains cas de bien se laver les mains pendant 20 secondes avant l'utilisation de ce matériel.

Des stations de remplissage sont également disponibles si vous désirez apporter une petite bouteille personnelle de désinfectant pour les mains.

Pour les étudiants, du matériel de protection individuelle supplémentaire sera fourni lors des activités d'intervention physique et d'emploi de la force, notamment.

À certains endroits, où le respect des normes de distanciation est difficile, des plexiglas ont également été installés.

Le port des lunettes protectrices ou de la visière en plus du masque de procédure est exigé dans les activités suivantes, lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut pas être respectée :

- Tir;
- Intervention physique, emploi de la force, etc.;
- Salle d'interrogatoire /Salle d'observation (SI/SO), au besoin;
- En présence de visiteurs ou fournisseurs externes.

3.6. Système de ventilation

Contrairement aux zones à niveau de risque élevé, comme les milieux hospitaliers et les résidences pour aînés, la ventilation des espaces de bureaux institutionnels n'est pas considérée comme une source de contamination potentielle.

L'École est un milieu sécuritaire puisque la Société québécoise des infrastructures (SQI) applique en tout temps les recommandations de l'Institut national de santé publique (INSPQ) et elle veille au bon fonctionnement de l'ensemble des composantes des systèmes de ventilation.

Il est à noter que l'utilisation de ventilateurs est interdite.

3.7. Circulation dans l'École

Nous vous demandons de réduire à l'essentiel vos déplacements dans l'École. L'accès au terrain extérieur du campus permet de prendre des pauses et des moments de détente dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres.

Avant de vous déplacer vers un bureau de service ou d'un collègue, veuillez communiquer avec le service ou la personne et attendre que l'on vous invite à passer :

- Par courriel;
- Par téléphone ([bottin](#));
- Par Rocket Chat (pour les employés).

De plus, l'École a procédé à l'identification visuelle des différents secteurs afin de rendre la circulation plus sécuritaire. Dans certains corridors et dans certaines cages d'escalier, la circulation se fera à sens unique (voir exemples à l'[annexe 4](#)).

Vous devrez respecter la signalisation et le marquage au sol lors de vos déplacements.

Quelques exemples :



Gardez en tête que la distanciation de 2 mètres est applicable en tout temps en plus du port du masque.

4. AMÉNAGEMENT DES LIEUX

4.1. Poste de travail

Certains bureaux ou espaces ont été réaménagés pour répondre aux normes de distanciation. Si vous avez des craintes ou que vous aimeriez apporter des modifications quant à votre espace de travail en lien avec la pandémie, veuillez en discuter avec votre gestionnaire. Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de tous de désinfecter son poste de travail ou espace partagé avant l'utilisation (ex. clavier, souris, chaise, etc.).

4.2. Salles de classe et d'étude

Les salles de classe et d'étude ont été réaménagées afin de répondre aux normes de distanciation. Si vous avez des craintes ou que vous aimeriez apporter des modifications quant à votre espace d'étude ou d'hébergement en lien avec la pandémie, veuillez en discuter avec votre formateur.

Des étudiants seront désignés afin d'assurer la désinfection des espaces de travail et des chaises avant l'utilisation.

4.3. Salles de rencontre

Les salles de rencontre ont été aménagées pour répondre aux normes de distanciation physique et de nouvelles capacités d'occupation ont été inscrites à l'entrée des salles ainsi que dans *Outlook*. Chaque personne qui assiste à une rencontre doit désinfecter son espace de travail, les surfaces auxquelles elle touche ainsi que les appuie-bras de sa chaise avant l'utilisation.

Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps.

4.4. Salles de repos

Les salles de repos et de pauses ont été aménagées pour répondre aux normes de distanciation physique. Vous devrez désinfecter votre place et votre chaise avant et après chaque utilisation.

4.5. Cafétéria

La salle à manger principale de la cafétéria et la salle Maurice-Baril adjacente à la cafétéria sont réservées pour les étudiants qui sont confinés sur le campus. Elles ont été réaménagées pour répondre aux normes de distanciation physique. Il est de la responsabilité de chaque usager de désinfecter sa place et sa chaise avant l'utilisation.

En cas de grande affluence, 2 salles de classe ont également été aménagées pour les étudiants uniquement, soit les classes E2-22 et E2-24. Des espaces seront également aménagés à l'extérieur pour y apporter son repas lorsque la température le permet.

4.6. Distributrices à café

Les distributrices à café et machines distributrices demeurent accessibles, toutefois, les couvercles et les bâtons pour brasser sont retirés. Bien qu'une petite quantité de verres jetables seront disponibles, nous vous demandons d'utiliser, lorsque possible, votre tasse réutilisable personnelle.

Vous devrez vous laver les mains pendant 20 secondes avant chaque utilisation. Du matériel de désinfection sera également disponible afin de désinfecter les surfaces auxquelles vous aurez touchées.

4.7. Fontaines d'eau

Les fontaines d'eau demeurent accessibles.

Vous devrez vous laver les mains pendant 20 secondes avant chaque utilisation. Du matériel de désinfection sera également disponible afin de désinfecter les surfaces auxquelles vous aurez touchées.

4.8. Imprimante et matériel informatique

L'usage de l'imprimante et du matériel informatique devra se faire une personne à la fois dans le respect des normes de distanciation physique. Les documents imprimés devront être récupérés sans délai afin d'éviter la manipulation de vos documents par un autre utilisateur.

Vous devrez vous laver les mains pendant 20 secondes avant l'utilisation des équipements. Du matériel de désinfection sera également disponible afin de désinfecter les surfaces auxquelles vous aurez touchées.

4.9. Ascenseurs et escaliers

À moins que cela ne soit vraiment nécessaire, l'utilisation des escaliers est préconisée. Si vous devez utiliser l'ascenseur, il est important de respecter la capacité d'occupation indiquée et de garder une distance de 2 mètres entre les occupants. Lors de votre circulation dans un escalier, si celui-ci n'est pas à sens unique, vous devez éviter de croiser de près les autres personnes en utilisant les paliers comme zone d'attente.

Les personnes à mobilité réduite ont priorité quant à l'utilisation des ascenseurs.

4.10. Vestiaires

Les vestiaires et les douches sont accessibles dans le respect des horaires et des mesures sanitaires générales.

Les patères et les vestiaires à manteau qui sont partagés par plusieurs personnes ne devront pas être utilisés. Les effets personnels et les vêtements devront être gardés dans votre bureau.

4.11. Salles de toilettes

Vous devrez respecter la capacité d'occupation indiquée des salles de toilettes et vous laver les mains pendant 20 secondes avant et après l'utilisation.

Les salles de toilettes seront nettoyées et désinfectées entre chaque quart de travail.

4.12. Véhicules

Les utilisateurs des véhicules de l'École devront respecter les règles quant à l'utilisation des véhicules et respecter le protocole de désinfection en place.

4.13. Complexe de tir

Des mesures sanitaires spécifiques seront en place au complexe de tir. Ces mesures vous seront communiquées à votre arrivée sur les lieux. Les utilisateurs du complexe de tir, incluant les instructeurs, devront respecter les règles en place.

5. COURRIER, PARTAGE DE DOCUMENTS ET DEVISES

Concernant le courrier, l'échange de document et la gestion des devises, vous devrez :

- Prioriser les correspondances numériques;
- Utiliser, lorsque possible, la signature électronique d'Adobe Acrobat;
- Limiter au minimum les échanges de papiers et de documents;
- Conserver le courrier en quarantaine pendant 24 heures avant de l'utiliser;
- Favoriser l'utilisation du paiement électronique sans contact.

6. GESTION DES TRAVAUX, ENTRETIEN ET LIVRAISON

6.1. Réception et expédition de la marchandise

Le Service de l'approvisionnement et le Service de l'hôtellerie et des immeubles doivent :

- Organiser les tâches, dans la mesure du possible, de sorte que les livreurs et fournisseurs puissent déposer les marchandises à un endroit convenu pour éviter les allées et venues de travailleurs externes dans le bâtiment;
 - Dans l'impossibilité, les membres du personnel portent une visière et un masque et il est attendu du fournisseur d'avoir une protection adéquate si la distanciation physique de 2 mètres ne peut pas être respectée.
- Tenir les opérations de manutention à l'écart des autres aires d'activités, dans la mesure du possible;
- Prévoir une zone de quarantaine, si possible, de 24 heures avant de distribuer la marchandise dans les secteurs. Une identification de la date d'arrivée servira de référence.

6.2. Travaux d'entretien

Le Service de l'approvisionnement et le Service de l'hôtellerie et des immeubles doivent :

- Réduire au minimum le nombre de travailleurs;
- Veiller à ce que les équipes ou sous-traitants venant de l'extérieur respectent les mesures du présent protocole;
- Dans l'impossibilité de maintenir une distance de deux mètres entre les travailleurs ou d'installer des séparations physiques, considérant le grand nombre de travailleurs potentiellement présents et la circulation du personnel dans une même pièce, le port du masque et de lunettes de protection est recommandé en plus des gants habituellement portés.

Avant de sortir de la zone de travail :

- Retirer les gants, la protection oculaire et le masque de façon sécuritaire et les disposer dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet et se laver les mains pendant 20 secondes;
- Laisser les outils requis pour l'assemblage sur les lieux, afin de minimiser l'entrée et sortie fréquente de ces derniers.

7. PLAN DE MESURES D'URGENCE

Le plan de mesures d'urgence de l'École est maintenu. En cas d'urgence, vous devrez adapter votre comportement selon la situation. Par exemple, lors du rassemblement extérieur dans le cas d'une alarme d'incendie, les règles de distanciation physique doivent être respectées. Dans tous les cas, la vie humaine a priorité.

8. FORMATIONS

Le retour en formation des cohortes en formation initiale (voir [annexe 6](#)) et des cours de perfectionnement se fera par phases très progressivement et toujours dans le respect des plus hautes normes afin d'assurer la sécurité des apprenants ainsi que de tout le personnel de l'École.

En raison de l'évolution rapide de la situation, les éléments mentionnés dans la présente section pourront être ajustés et mis à jour, le cas échéant.

8.1. Autorisation d'accès à une activité de formation sur le campus | Confinement

Des procédures préalables à l'arrivée à l'École ont été mises en place. Au besoin, le Registrariat ou la direction de formation concernée vous transmettra l'ensemble des informations requises à ce propos.

Pour les formations initiales dont certaines activités intègrent des contacts physiques :

- Vous devrez vous placer en quarantaine obligatoire et remplir quotidiennement le [Questionnaire d'état de santé quotidien disponible](#) en ligne, et ce, pendant les 7 jours avant votre entrée à l'École;
- Vous devrez signer un engagement de respect des règles de la COVID-19 (voir [annexe 6](#)); Et si vous n'avez pas de symptômes,
- Vous serez en confinement sur le campus tout au long de votre séjour.

À compter du 23 juin 2021, les clientèles en formation initiale seront déconfinées. Les apprenants retourneront donc à leur domicile les fins de semaine à compter de cette date.

Pour les formations sans contact physique (formations permettant le respect des règles sanitaires avec le port d'équipement de protection individuel au besoin) :

- Vous aurez accès à votre formation sur le campus ou en mode hors établissement, sous réserve du respect des règles sanitaires;

- Tout au long de votre séjour sur le campus vous devrez éviter tout contact avec les étudiants en confinement;
- Vos secteurs de formation et milieu de vie seront clairement identifiés.

L'École mettra tout en œuvre pour vous donner un milieu de vie agréable et sécuritaire lors de votre formation.

8.2. Hébergement

Vous serez hébergé dans les dortoirs en groupe de 4 à 6 personnes faisant partie de votre bulle sociale. Les dortoirs ont été aménagés de façon à respecter les recommandations de la santé publique en vigueur.

8.3. Vérification quotidienne de l'état de santé

Vous devrez vous soumettre quotidiennement (incluant les fins de semaine) à une vérification de votre état de santé par l'entremise du *Questionnaire d'état de santé quotidien* (voir [annexe 2](#)) disponible [en ligne](#). Cette vérification peut comporter entre autres une prise de température par lecteur infrarouge.

Toute fausse déclaration de votre part concernant les renseignements fournis sur votre état de santé pourrait mener à votre expulsion du programme, conformément au *Code de discipline*.

Advenant l'apparition de symptômes ou si vous contractez la COVID-19, l'École mettra tout en œuvre pour assurer rapidement votre retour à votre programme de formation dans le respect des règles de la santé publique, et ce, sans frais additionnels. Si vous avez des symptômes de la COVID-19 ou êtes dans une situation à risques de contamination, vous ne devez pas vous présenter à l'École et le déclarer sans délai.

8.4. Respect des règles de vie en lien avec la COVID-19

Vous devrez respecter les nouvelles règles de vie, les normes de distanciation physique et d'hygiène pendant l'entièreté de votre formation. Vous devrez signer un formulaire de consentement à ce propos.

Un ou des représentants de votre groupe aura la responsabilité d'assurer le respect des consignes sanitaires pendant votre séjour.

De plus, les groupes d'étudiants seront classés et identifiés par codes de différentes couleurs par des bracelets. Au cours de votre séjour, le groupe de couleur auquel vous serez associé sera votre bulle sociale que vous pourrez côtoyer dans le respect des règles de distanciation. Autant que possible, vous devrez éviter les contacts avec les autres groupes de couleurs à l'exception du personnel formateur.



Le personnel de l'École (formateur, comédiens et autres intervenants) ne sera pas en confinement, mais portera tout l'équipement de protection nécessaire lors des mises en situation.

8.5. Équipement de protection

Des équipements de protection individuelle (masques de procédure) et du matériel de désinfection vous seront fournis par l'École pendant votre formation.

Pour les formations où les règles de distanciation ne pourront pas être respectées (emploi de la force, intervention physique, etc.) des équipements de protection supplémentaire vous seront fournis par l'École (lunettes, visière, masque de procédure, masque spécialisé au besoin, survêtement de protection, etc.).

8.6. Distribution et disposition des équipements

- La distribution des équipements provenant de l'École, tant pour les équipements de protection individuelle (EPI) que pour les équipements spécialisés, se fera par l'instructeur à l'aide de bacs ou de sacs individuels.
- Nous préconiserons, lorsque possible, le prêt d'équipement à un seul usager pour la durée du cours ou du stage. Sinon, une désinfection sera effectuée.
- Des poubelles sans couvercles et des bacs de récupération seront disponibles aux endroits clés pour permettre la disposition des équipements jetables. Des sacs seront disponibles pour les apprenants ou instructeurs pour disposer des vêtements ou équipements à désinfecter, s'ils ne peuvent être désinfectés sur place.
 - Il sera de la responsabilité de l'apprenant de désinfecter ses vêtements et équipements dédiés;
 - Il sera de la responsabilité de l'instructeur d'acheminer les équipements nécessitant une désinfection particulière à l'approvisionnement ou toute personne identifiée.

8.7. Entraînement

Vous pourrez utiliser la salle d'entraînement à compter de 18h00 du lundi au vendredi et à compter de 13h00 les samedi et dimanche. Vous devrez respecter la distanciation physique de 2 mètres lors de l'utilisation et respecter la capacité maximale de 20 personnes. Le port du masque ou du couvre-visage n'est pas obligatoire lors de l'utilisation des équipements d'entraînement. Il est cependant obligatoire lors de vos déplacements dans le complexe sportif.

Il vous sera également possible d'aller vous entraîner à l'extérieur en restant sur le campus.

8.8. Sortie à l'extérieur du campus

Les sorties à l'extérieur du campus sont interdites. Un employé de l'École agira à titre de commissionnaire afin d'éviter les risques de contamination de la population de Nicolet. Vous serez informé des modalités pour une commande de biens essentiels seulement.

9. FORMATIONS EN LIGNE OU À DISTANCE

Lorsque possible les formations seront disponibles en ligne sur la plateforme Moodle de l'École afin de diminuer l'achalandage sur le campus ou dans les classes.

10. PROCÉDURES/PROTOCOLES

Vous trouverez à l'[annexe 5](#) les procédures et protocoles établis par l'École pour votre séjour.

- Vérification de l'état de santé;
- Mesures d'hygiène (distanciation physique, hygiène des mains, étiquette respiratoire, etc.);
- Port des équipements de protection individuelle (EPI);
- Nettoyage et désinfection;
- Vêtements de travail;
- Utilisation des véhicules du parc automobile;
- Utilisation des simulateurs de table;
- Utilisation des simulateurs Patrol SIM;
- Procédure de nettoyage des masques à gaz.

11. COMMENT S'INFORMER

Vous avez des questions auxquelles nous n'avons pas répondu ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir !

Demande d'information générale : daic@enpq.qc.ca

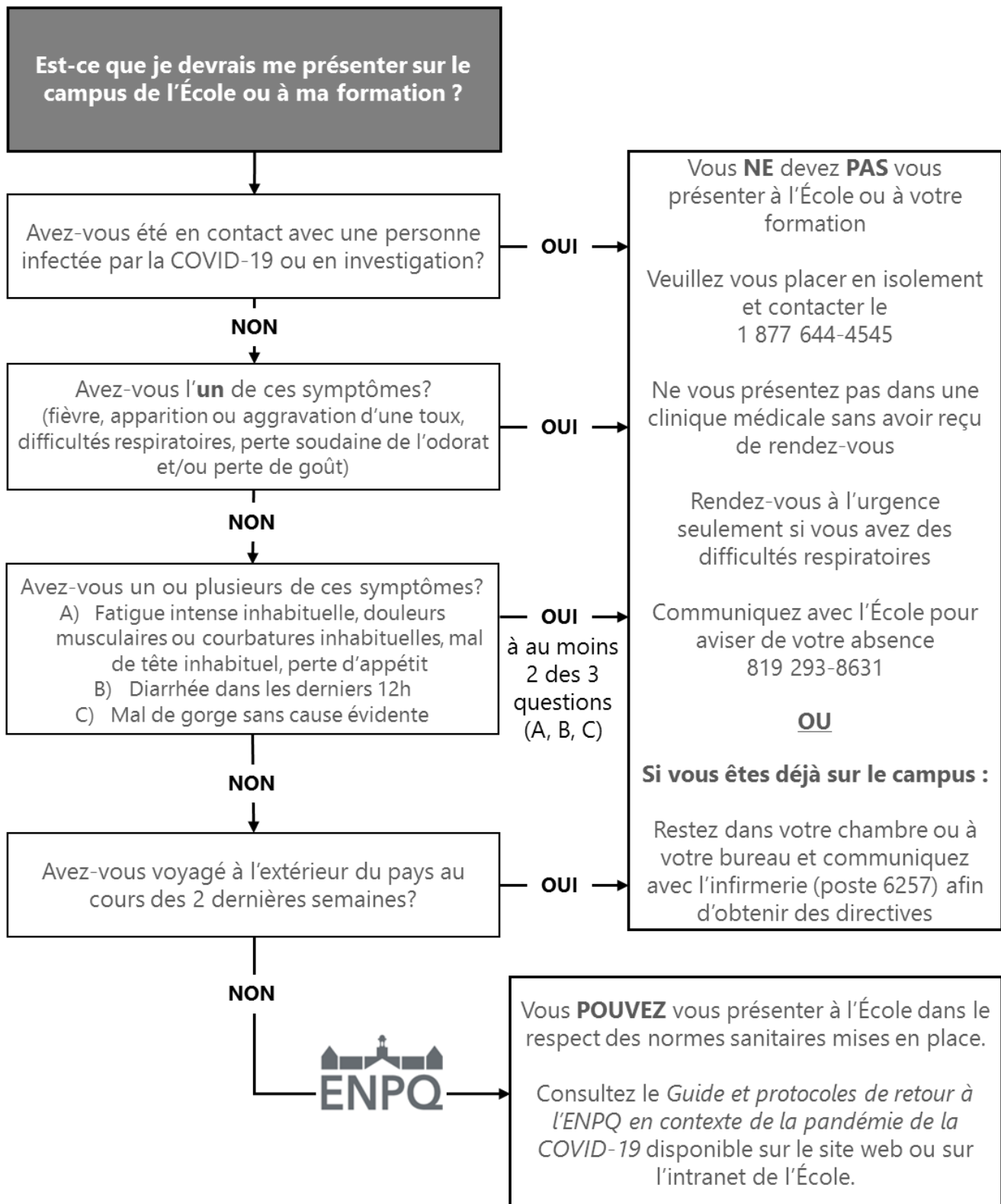
Demande d'information confidentielle : drh@enpq.qc.ca

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

- Section « Retour à l'École » du site internet : <http://www.enpq.qc.ca/covid-19-retour-a-lecole.html>
- Foire aux questions : <http://www.enpq.qc.ca/covid-19-retour-a-lecole/faq-retour-a-lecole.html>
- Intranet pour les employés
- RocketChat pour les employés

ANNEXE 1 – LOGIGRAMME | ÉTAT DE SANTÉ

Logigramme de décision pour la présence à l'ENPQ et la mise en isolement



ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE D'ÉTAT DE SANTÉ QUOTIDIEN



Questionnaire quotidien sur votre état de santé

Vous devez vous soumettre à chaque journée de présence à une activité de l'École (sur le campus ou hors établissement) à une vérification de votre état de santé par l'entremise du présent questionnaire.

L'École est présentement en zone rouge. Ce faisant, en plus des règles sanitaires standards, s'ajoutent le confinement des programmes initiaux, le port du masque de procédure en tout temps (même en classe pour les clientèles non confinées) et la diminution du nombre d'employés en présentiel.



1. Date du jour

2. Identification

Nom

Prénom

3. Type de visiteur

4. Programme de formation initiale

5. Cohorte :

6. Numéro de matricule

☐ Pas applicable

7. Nom du programme ou du cours

8. Titre de l'activité

9. Mode de travail

- ☐ En télétravail
☐ En présentiel
☐ Hors-établissement

10. Avez-vous voyagé à l'extérieur du pays au cours des 2 dernières semaines?

- ☐ Oui
☐ Non

11. Dans les 14 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou qui est actuellement en investigation?

- ☐ Oui
☐ Oui (avec suivi déjà pris en charge par l'ENPQ)
☐ Non

12. Êtes-vous en attente de résultats d'un test de dépistage de la COVID-19?

- ☐ Oui
☐ Non

Un seul des symptômes suivants justifie un retrait immédiat du travail ou de la formation

13. Avez-vous la sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe, ou une fièvre mesurée avec une température prise par la bouche égale ou supérieure à 38,1°C (100,6°F)?

Une fièvre intermittente, c'est-à-dire, qui part et revient, répond également à ce critère. Une mesure unique de la température égale ou supérieure à 38,1°C prise à la bouche répond également à ce critère.

- ☐ Oui
☐ Non

14. Avez-vous une toux récente ou une toux chronique aggravée depuis peu?

De rares personnes, par exemple les fumeurs chroniques, peuvent présenter de la toux sur une base régulière. Une toux habituelle ne répond pas à ce critère, mais toute modification de la toux, par exemple son augmentation en fréquence ou l'apparition de crachats, répond à ce critère.

- ☐ Oui
☐ Non

15. Avez-vous de la difficulté à respirer ou êtes-vous essoufflé ?

Certaines personnes, par exemple les asthmatiques, peuvent avoir des raisons propres à leur condition et non liées à la COVID-19 qui expliquent leurs difficultés à respirer. Toute difficulté à respirer autre que celles qui ont des causes évidentes autres répond à ce critère.

- ☐ Oui
☐ Non

16. Avez-vous une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale (nez bouché), avec ou sans perte de goût?

Une perte d'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte du goût répond à ce critère, qu'elle soit isolée ou combinée à d'autres symptômes.

- ☐ Oui
☐ Non

17. Avez-vous un mal de gorge?

- ☐ Oui
☐ Non

18. Avez-vous le nez qui coule ou une congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue?

- ☐ Oui
☐ Non

Une réponse " oui " à au moins deux des questions suivantes justifie un retrait immédiat du travail ou de la formation.

19. Avez-vous de la fatigue intense inhabituelle sans raison évidente ?

☐ Oui

☐ Non

20. Avez-vous des douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles (non liées à un effort physique) ?

☐ Oui

☐ Non

21. Avez-vous un mal de tête inhabituel ?

☐ Oui

☐ Non

22. Avez-vous une perte d'appétit importante ?

☐ Oui

☐ Non

23. Avez-vous des nausées (maux de coeur) ou des vomissements?

☐ Oui

☐ Non

24. Avez-vous mal au ventre?

☐ Oui

☐ Non

25. Avez-vous la diarrhée?

☐ Oui

☐ Non

26. Veuillez indiquer le numéro de téléphone où vous joindre.

Il est possible qu'un représentant de l'École communique avec vous.

Numéro tél. :

Commentaires :

0 / 2000

ANNEXE 3 – FICHES DE CLASSEMENT ACTIVITÉ ET LOCAUX

École nationale
de police

Québec

Synthèse des mesures

PROTOCOLES 	- Protocole dans le cas d'une personne infectée ou vivant avec une personne infectée ou avec une personne à risque (protocole + rémunération) - Protocole pour le retour d'un travailleur ayant contracté COVID-19 (invalidité et retour progressif RH) - Protocole quotidien de vérification de l'état de santé - Protocole de gestion des équipements et accessoires à usage multiple - Protocole sur les mesures d'hygiène - Protocole de désinfection - Directive sur le port du masque et autres EPI (quels contextes, quels masques, ...)				
POLITIQUES 	Politiques École pour œuvrer en temps de COVID à consulter préalablement (références aux protocoles) - Employé - Partenaire (usager) - Visiteur - Apprenant - Formateur Procédure de recrutement, accueil et intégration (RH) Orientations concernant les obligations familiales VS conditions de travail Orientations concernant les personnes vulnérables				
FORMATIONS et COMM.	- Formation en vue du retour au bureau (annonce DG) - Solutions pour contrer le stress, l'anxiété et la déprime associés à la COVID-19 - SST : Prévention, refus de travail, travailleuse enceinte - Plan de communication				
LOCAUX ESPACES	<table><tr><td>Zone verte</td><td>Zone jaune</td><td>Zone orange</td><td>Zone rouge</td></tr></table>	Zone verte	Zone jaune	Zone orange	Zone rouge
Zone verte	Zone jaune	Zone orange	Zone rouge		

MESURES

	Équipement de protection individuel requis - Précision (quel EPI)
	Décontamination requise (usage multiple)
	Mesure de distanciation requise - Précision (ratio d'enseignement, logistique, salles)
	Pratiques/organisation du travail - Précision (duos de patrouille, alternance au bureau, rencontres de travail, plages horaires révisées, éviter les lunchs et autres effets personnels, etc.)
	Acquisition requise
	Signalisation requise - Flèches (parcours) - Lignes de distanciation (files d'attente) - Rappel des bonnes pratiques - Rappel des « règlements »
	Activité transférée en ligne ou à distance
	Activité ne pouvant pas être maintenue dans le contexte
	Spécificité, interrogation ou orientation requise

CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS

Protocole de classification

Classification des activités selon le degré d'exposition

	Protocole			
	Zone verte	Zone jaune	Zone orange	Zone rouge
Niveau de risque	faible risque	faible risque	risque moyen	Zone à haut risque d'exposition à la covid
Distanciation 	2 mètres peut être respecté	2 mètres ne peut pas être respecté	2 mètres ne peut pas être respecté	Seulement les employés formés ont accès Exemple : Pavillon P Retour/débarras du Pavillon P, toute autre zone infectée en cours de route
	Aucun contact et aucune possibilité d'utilisation de la force	Aucun contact et aucune possibilité d'utilisation de la force	Contact possible et possibilité d'utilisation de la force	
	Zone verte	Zone jaune	Zone orange	Zone rouge
Mesures requises  	Mesures et équipements requis			
	Notions d'hygiène de base (Hygiène des mains, étiquette respiratoire, désinfection des objets)	Notions d'hygiène de base	Notions d'hygiène de base	Appliquer les normes du CIUSSS : pour les employés formés uniquement (masques, lunettes, gants, pardessus, changer de vêtements)
		Possibilité d'utiliser plexiglass	N/A	
		Port du masque obligatoire (collègue à proximité, véhicule, etc) si une division n'est pas possible	Port du masque obligatoire et de lunettes ou visière et survêtement si requis (changer les vêtements après l'activité)	
		Désinfecter les objets	Désinfecter les objets ou les dédier à un groupe de 9 (bulle sociale)	
Formation requise	Formation			
	Formation retour à l'École Formation utilisation et disposition du masque, lunettes et gants pour désinfection	Liens et vidéos intranet pour rappels sur l'utilisation et disposition du masque, lunettes et gants pour désinfection	Liens et vidéos intranet pour rappels sur l'utilisation et disposition du masque, lunettes et gants pour désinfection	Formation dispensée par le CIUSSS

FICHE ACTIVITÉ - Mesures COVID-19

À l'intention du formateur et de l'apprenant

Activité : Précisez

Classification : **Activité verte**

cochez



Activité jaune



Activité orange



Activité rouge



MESURES	CONSIGNES SPÉCIFIQUES
	Préciser l'équipement de protection individuel requis (ex.: gants, visière, masque, etc.)
	Préciser la décontamination requise (ex.: quel équipement, matériel, local et à quel moment)
	Préciser les mesures de distanciation requises (ratios, locaux, etc.)
	Préciser les nouveautés dans l'organisation du travail (ex.: changement dans la durée de l'activité, duos, horaire revu, etc.)
	Préciser l'impact financier si connu
	Préciser la signalisation requise (parcours, flèches, affiches, lignes de distanciation, etc.)
	Préciser ce qui doit être fait en ligne ou à distance
	Préciser ce qui est suspendu
	Préciser les points sur lesquels une orientation est requise
AUTRE, précisez :	

FICHE SECTORIELLE - Mesures COVID-19

À l'intention du gestionnaire

**Un extrait de cette fiche sera transmis au personnel impliqué*

Secteur :

Classification : **Zone verte****Zone jaune****Zone orange****Zone rouge**

cochez

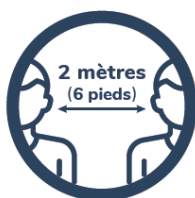


MESURES	CONSIGNES SPÉCIFIQUES
	Préciser l'équipement de protection individuel requis (ex.: gants, visière, masque, etc.)
	Préciser la décontamination requise (ex.: quel équipement, matériel, imprimante, local et à quel moment)
	Préciser les mesures de distanciation requises (bureaux, révision de la capacité par local, salles de conférence, etc.)
	Préciser les nouveautés dans l'organisation du travail (ex.: horaire de travail, rotation, circulation, règles particulières, etc.)
	Préciser l'impact financier si connu
	Préciser la signalisation requise (parcours, flèches, affiches, lignes de distanciation, etc.)
	Préciser ce qui doit être fait en ligne ou à distance (maintien des conférences à distance, etc.)
	Préciser ce qui est suspendu
	Préciser les points sur lesquels une orientation est requise
AUTRE, préoccupations, précisez :	

ANNEXE 4 - AFFICHAGE

AU TRAVAIL, ON CONTINUE DE SE PROTÉGER.

 Nombre maximal de personnes autorisées dans cette salle



Attendez à l'extérieur si la capacité maximale d'occupation est atteinte

Votre gouvernement

Québec

AU TRAVAIL, ON CONTINUE DE SE PROTÉGER.



Lavez vos mains pendant au moins 20 secondes

Votre gouvernement

Québec

AU TRAVAIL, ON CONTINUE DE SE PROTÉGER.



Port du masque obligatoire dans les aires de circulation

Votre gouvernement

Québec

AU TRAVAIL, ON CONTINUE DE SE PROTÉGER.



Gardez vos distances



Lavez vos mains pendant au moins 20 secondes



Évitez les poignées de main



Toussez dans votre coude



Nettoyez les surfaces



Restez à la maison si vous êtes malade



Port du masque obligatoire dans les aires de circulation

Votre gouvernement

Québec

AU TRAVAIL, ON CONTINUE DE SE PROTÉGER.



Équipement commun propre



Une personne à la fois



Nettoyez cet équipement



Lavez vos mains avant et après l'utilisation

Votre gouvernement

Québec

AU TRAVAIL, ON CONTINUE DE SE PROTÉGER.



Nettoyez les surfaces

Votre gouvernement

Québec

AU TRAVAIL, ON CONTINUE DE SE PROTÉGER.



Escaliers



Respectez le sens de la circulation, sauf en cas d'urgence



Une personne à la fois

Votre gouvernement

Québec



Escaliers



Utilisez le palier lorsque nécessaire pour favoriser une meilleure distanciation lorsque vous devez croiser une autre personne



Une personne à la fois

Votre gouvernement

Québec

ANNEXE 5 – PROCÉDURES ET PROTOCOLES

PROTOCOLE DE VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ (sources INSPQ et Gouv. du Québec)

Pour les employés, clientèles et aspirants

1. Questionnaire d'autoévaluation de santé à compléter tous les jours
 2. Si la personne répond oui à un des symptômes, elle doit retourner à la maison et aviser la santé publique (1 877 644-4545), puis aviser la Clinique de santé (819 293-8631, poste 6257) et son supérieur immédiat des directives et recommandations données par la Santé publique (dépistage, quarantaine, retour au travail, etc.)
 3. Lorsque les symptômes débutent à l'ENPQ, je dois :
 - a. Mettre un masque de procédure;
 - b. Selon la situation :
 - i. Personnel avec un poste de travail dédié : demeurer à votre poste de travail.
 - ii. Personnel sans poste de travail dédié et clientèle sans hébergement : limiter les déplacements au minimum.
 - iii. Clientèle en hébergement : se rendre à sa chambre pour s'isoler.
 - c. Informer son gestionnaire, instructeur ou un responsable de l'École;
 - d. Informer la Clinique de santé (819 293-8631, poste 6257) afin de recevoir les consignes d'isolement, lorsqu'applicables. En cas d'absence de l'infirmière, suivre les consignes émises sur la boîte vocale;
 - e. Communiquer avec la ligne COVID-19 de la Santé publique au 1 877 644-4545 pour être dirigé, au besoin, vers la ressource appropriée;
 - f. Informer la Clinique de santé (819 293-8631, poste 6257) des directives de la Santé publique;
 - g. Quitter l'École, en limitant vos déplacements, et vous isoler à votre domicile en évitant tout contact avec d'autres personnes;
 - h. Vous rendre à l'urgence directement en cas de difficultés respiratoires.
- Les lieux que j'ai fréquentés seront désinfectés.
 - Il y aura un suivi épidémiologique par la Santé publique.

Références :

- INSPQ. (5 avril 2020). Covid-19 : Mesures de prévention en milieu de travail : recommandations intérimaires. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2911-mesures-prevention-de-milieu-travail-covid19.pdf>
- Québec.ca, (1^{er} mai 2020). Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19. Repéré à : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-symptomatique-covid-19/#c56178>

PROTOCOLE SUR LES MESURES D'HYGIÈNE (source INSPQ)

Mesures de distanciation physique

1. Respecter une distance de deux mètres entre les individus.
2. Éviter les contacts directs (se serrer la main, les accolades).
3. Lorsqu'il est impossible de maintenir une distance de deux mètres lors de la prestation de travail, des adaptations doivent être apportées.

Hygiène des mains

1. Se laver les mains fréquemment pendant 20 secondes (lavage à l'eau et au savon ou utilisation d'une solution hydroalcoolique à 60% et plus).
2. Utiliser des serviettes ou du papier à mains jetables.
3. Utiliser des poubelles sans contact.
4. S'assurer qu'un lavabo (idéalement sans contact), de l'eau et du savon sont disponibles.
5. Assurer l'accès à des solutions hydroalcooliques.
6. Lavage de mains obligatoire dès l'entrée à l'École

Hygiène et étiquette respiratoires

1. Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, utiliser des mouchoirs ou son coude replié, et se laver ensuite les mains.
2. Utiliser de préférence des mouchoirs à usage unique.
3. Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle.
4. Utiliser des poubelles sans contact
5. Éviter de se toucher la bouche ou les yeux avec les mains ou les mains gantées.

Autres mesures

1. Lorsque possible, garder ouvertes toutes les portes pour limiter les risques de transmission indirects.

Référence :

- INSPQ. (5 avril 2020). Covid-19 : Mesures de prévention en milieu de travail : recommandations intérimaires. Repéré à: <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2911-mesures-prevention-de-milieu-travail-covid19.pdf>

Tableau résumé – port des EPI

Masque de procédure seul (3 plis)	Masque de procédure avec protection oculaire (lunette ou visière)
	
Pour tous vos déplacements dans l'École et lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut pas être respectée, le port du masque de procédure est obligatoire. Il est possible de porter un couvre-visage personnel seulement pour votre arrivée à l'École.	Obligatoire lorsque la distanciation physique de 2 mètres n'est pas respectée pour plus de 15 minutes cumulatives par jour et - je travaille avec la clientèle ou - il y a une possibilité de contact physique avec une autre personne.

* Le port d'une visière seule ne peut remplacer le port d'un masque de procédure.

** Les lunettes de prescription ne sont pas considérées comme une protection adéquate

Masque de procédure

Comment mettre un masque de procédure

1. Se laver les mains avant de prendre le masque
2. Passer les courroies derrière les oreilles
3. Déplier le masque du nez jusqu'au menton
4. S'assurer que le masque adhère aux joues
5. Modeler la pince nasale à la force du nez

Comment retirer le masque de procédure

1. Se laver les mains puis retirer le masque en saisissant les courroies
2. Se relaver les mains après avoir retiré le masque

Élimination des masques de procédure

1. Jeter ou remplacer les masques de procédure dès qu'ils sont humides, souillés, endommagés ou brisés ou que la respiration est difficile :
 - jeter les masques correctement dans une poubelle sans contact.

Note importante pour la réutilisation du masque de procédure

S'il n'est pas utilisé pour se protéger lors du contact avec une personne malade, le masque peut être réutilisé sur un même quart de travail; entre 2 utilisations, il peut être plié de façon à ce que l'extérieur du masque soit replié sur lui-même et placé dans un contenant non hermétique ou un sac en papier.

Protection oculaire (lunettes de protection ou visière)

Comment mettre la protection oculaire (lunettes de protection ou visière)

1. Se laver les mains avant de prendre la protection oculaire
2. Après avoir mis le masque de procédure, mettre les lunettes de protection ou la visière

Comment retirer la protection oculaire (lunettes de protection ou visière)

1. Se laver les mains
2. Retirer la protection oculaire par les côtés (les branches ou la bande élastique) afin de ne pas toucher le devant des lunettes ou de la visière
3. Désinfectez la protection oculaire (intérieur et extérieur)
4. Se laver les mains

Les gants

Pour qui

1. De façon générale, le port de gants pour prévenir la transmission de la COVID-19 n'est pas recommandé sauf avis contraire, car il risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité. Les gants peuvent se contaminer et ainsi, contaminer la personne qui se touche le visage ou contaminer les différentes surfaces touchées.
2. Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage et de la désinfection, lorsque les spécifications du produit de nettoyage le recommandent. Ne pas se toucher le visage avec les mains gantées.
3. Les gants sont nécessaires pour le personnel médical à la Clinique de santé et pour les employés de la cuisine affectés à la laverie pour le Pavillon P.

Comment retirer des gants

1. Retirez les gants de nitrile comme illustré dans la vidéo [Comment-enlever-gants-jetables](#) et jetez-les dans un sac de plastique.
2. Lavez vos mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique de 60 à 70 %.

Références :

- INSPQ. (7 avril 2020). COVID-19 : Port du masque pour protéger les personnes vulnérables dans les milieux de vie lors de transmission communautaire soutenue. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2973-port-masque-protéger-personnes-vulnérables-covid19>
- Gouvernement du Canada. (29 mai 2020). Masques et des couvre-visage non médicaux : Comment mettre, enlever et nettoyer Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/comment-mettre-enlever-nettoyer-masques-couvre-visage-non-medicaux.html>

ANNEXE 5 – PROCÉDURES ET PROTOCOLES (suite)

- APSAM. (26 mai 2020) COVID-19 : Équipements de protection individuels. Repéré à : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees/epi>
- INSPQ. (12 mai 2020). Avis sur le port de la visière et du couvre-visage par les travailleurs. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2990-port-visiere-couvre-visage-travailleurs-covid19.pdf>
- INSPQ. (31 mars 2020). Désinfection des protections oculaires à usage unique et de la COVID_19 : avis intérimaire. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2955-desinfection-protection-oculaire-usage-unique-covid19.pdf>

PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION (sources INSPQ, APSAM et Conseil du trésor)

Ce que vous devriez savoir

1. Les produits nettoyants et les désinfectants courants sont efficaces pour éliminer le coronavirus.
2. Les surfaces fréquemment touchées avec les mains sont plus susceptibles d'être contaminées, par exemple les poignées de porte, les mains courantes, les boutons d'ascenseurs, les interrupteurs, les poignées d'armoires, les poignées de robinet, les tables, les comptoirs et les appareils électroniques.
3. Le virus responsable de la COVID-19 peut survivre un certain temps (quelques heures à plusieurs jours) sur différentes surfaces, mais est facilement éliminé par la plupart des nettoyants et des désinfectants réguliers.

Se référer au document suivant de l'INSPQ pour connaître les méthodes de nettoyage en l'absence de personnes infectées et en présence de personnes infectées : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>

Nettoyage d'équipements et de postes de travail partagés

1. Pour les équipements et postes de travail partagés (ex. : les téléphones et autres moyens de communication, les claviers, écrans et souris d'ordinateur) utilisés par plusieurs personnes au quotidien ou sur des quarts de travail différents, il est recommandé de les désinfecter entre chaque utilisation ou quart de travail, selon le cas.
2. À noter qu'un poste de travail à usage exclusif, d'une seule personne, n'est pas considéré comme un poste de travail partagé. Toutefois, celui-ci nécessite quand même un nettoyage et une désinfection quotidiennement.
3. Il est aussi recommandé que les travailleurs ne partagent pas leur crayon ainsi que des effets personnels.

APSAM. (4 mai 2020). COVID-19 : Mesures de prévention générales recommandées. Repéré à : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees#desinfection-nettoyage>

Nettoyage de son poste de travail

1. Utilisez des essuie-tout ou serviettes propres pour le nettoyage.
2. Comme le désinfectant est moins performant en présence de salissures, nettoyer la surface avec de l'eau et du savon pour éliminer tous les débris et taches visibles d'abord. Rincer à l'eau claire et essuyer avec une serviette propre. Appliquer le désinfectant. Si les surfaces sont déjà propres, vous pouvez appliquer immédiatement le désinfectant;

(Source : 20200507_Protocole_reprise_graduelle_act_milieu_travail.pdf, CT, p.8)

Nettoyage d'une salle de rencontre

1. L'utilisateur d'un espace doit désinfecter les accoudoirs de chaise et la surface de table devant lui avant l'utilisation;
2. Éviter de partager du matériel et des équipements (tablettes, crayons, cellulaires, etc.)
3. Désinfecter minimalement les crayons-feutres pour tableau, le matériel, les équipements utilisés sur la table (pieuvre, téléphone, télécommande, etc.) et la poignée de porte à la fin de chaque rencontre.

Affiche : [nettoyage et désinfection](#)

Références :

- INSPQ. (15 avril 2020). COVID-19 : Nettoyage de surfaces. Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>
- APSAM. (4 mai 2020). COVID-19 : Mesures de prévention générales recommandées. Repéré à : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees#desinfection-nettoyage>
- Conseil du trésor. (7 mai 2020). Protocole_reprise_graduelle_act_milieu_travail.pdf, CT, p.8

PROTOCOLE SUR LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL (source APSAM)

1. En suivant les instructions du fabricant, faites nettoyer ou nettoyez régulièrement vos vêtements de travail après leur utilisation. Servez-vous d'un détergent commun, réglez la température de l'eau au plus chaud approprié pour les vêtements à laver et assurez-vous d'un séchage adéquat.
2. Si vous avez été en contact avec une personne contaminée ou susceptible de l'être, idéalement, ne rapportez pas vos vêtements de travail à la maison.
 - a. Retirer les vêtements de travail à la fin du quart de travail, les placer dans un sac de plastique ou de tissu fermé et procéder au lavage à l'eau chaude avec le savon à lessive habituel.
 - b. Cependant, si les vêtements doivent être lavés à la maison, ils doivent être transportés dans le sac de plastique ou de tissu fermé, lequel ne doit pas être ouvert par une autre personne de la famille.
 - c. Éviter de secouer le sac ou le linge au moment où il est placé dans la laveuse.
 - d. Ils peuvent être lavés avec ceux de la famille à l'eau chaude avec le savon à lessive habituel (sauf s'ils sont très souillés).
3. Lavez vos mains après avoir manipulé vos vêtements.

Référence :

- APSAM. (29 mai 2020). COVID-19 : NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES SURFACES, OBJETS ET VÊTEMENTS Repéré à : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees/nettoyage-desinfection>

PROTOCOLE D'UTILISATION DES VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE (source APSAM)

Cette procédure identifie les méthodes de nettoyage des surfaces à l'extérieur et à l'intérieur des véhicules partagés. À noter qu'un véhicule partagé est celui qui est utilisé par plusieurs personnes au quotidien ou sur des quarts de travail différents. Un véhicule qui est à l'usage exclusif d'un seul et unique employé n'est pas considéré comme un véhicule partagé.

Ce que vous devez savoir :

- L'étui en cuir contenant les enregistrements et la carte de crédit essence doit rester en permanence dans le coffre à gants de l'automobile;
- La clef du véhicule ainsi que la radio mobile vous seront remises par votre instructeur dans un bac en plastique, vous devrez les rapporter à la fin de votre activité de formation;
- Le matériel de désinfection, c'est-à-dire, le pulvérisateur désinfectant, le papier essuie-tout, et la solution hydroalcoolique demeure en permanence dans le véhicule;
- Une liste des éléments à désinfecter est aussi en permanence dans le véhicule.
- Pour l'entretien ou la réparation d'un véhicule : le professionnel mécanicien doit procéder aux étapes ci-dessous s'il doit accéder au poste de conduite.

Avant de prendre possession du véhicule :

Les usagers qui utilisent les véhicules de l'École nationale de police du Québec sont **responsables** de leur désinfection. La désinfection des véhicules doit se faire lors de la **prise de possession** ou **lors des changements des conducteurs**.

Procédure :

1. Lavez-vous les mains avec le gel désinfectant;
2. Appliquez le produit désinfectant (pulvérisateur) sur un papier essuie-tout en dehors du véhicule et nettoyez les éléments mentionnés à la suite de cette procédure (page suivante);
3. Jetez le papier dans une poubelle à l'extérieur du véhicule.
4. Lavez-vous les mains avec de l'eau savonneuse ou un gel désinfectant.
5. La désinfection ayant été complétée un changement de conducteur peut avoir lieu.

Référence :

- APSAM. (29 mai 2020). COVID-19 : Spécifications pour les véhicules. Repéré à :
<https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/specifications-pour-les-vehicules>

Pour vous guider dans ce processus, la désinfection se fera par étape et dans cet ordre :

- ☐ Boucle de ceinture
- ☐ Boutons électroniques du siège
- ☐ Boutons électroniques portes
- ☐ Portes intérieures complètes
- ☐ Bouton pour la porte à essence (Charger)
- ☐ Poignées intérieures
- ☐ Poignées extérieures
- ☐ Valise
- ☐ Clefs

Le tableau de bord conducteur et passager

- ☐ Odomètre
- ☐ Volant
- ☐ Klaxon
- ☐ Bouches d'aération
- ☐ Bouton poussoir ou l'ignition
- ☐ Colonne de direction/ajustement télescopique
- ☐ Bras pour les clignotants

La console centrale :

- ☐ Écran tactile et boutons de réglage de température
- ☐ Terminaux véhiculaires
- ☐ Interrupteur/volume pour sirènes intérieures
- ☐ Radio portative
- ☐ Haut-parleur des sirènes intérieures
- ☐ Porte-gobelet
- ☐ Bras pour les essuie-glaces
- ☐ Bras de transmission
- ☐ Boutons pour les lumières
- ☐ Ouvre capot
- ☐ Coffre à gants

Le plafonnier :

- ☐ Lumières plafonniers (2)
- ☐ Panneau de contrôle gyrophares
- ☐ Pare-soleil
- ☐ Poignée de soutien au plafond conducteur/passager
- ☐ Rétroviseur central
- ☐ Caméra véhiculaire

PROTOCOLE D'UTILISATION DES SIMULATEURS DE TABLE

Les usagers qui utilisent des simulateurs de table de l'École nationale de police du Québec sont **responsables** de leur désinfection. La désinfection des simulateurs doit se faire lors de la **prise de possession** d'un usager. La désinfection doit se faire sur toutes les surfaces susceptibles d'avoir été touchées lors de l'utilisation.

Avant de prendre possession du simulateur :

1. Lavez-vous les mains avec le gel désinfectant;
2. Appliquez le produit désinfectant (pulvérisateur) sur un papier essuie-tout et nettoyez les éléments mentionnés ci-dessous;
3. Jetez le papier dans une poubelle;
4. Lavez-vous les mains avec un gel désinfectant.

À votre arrivée, vous devez désinfecter votre simulateur, en utilisant cette liste :

- ☐ Clavier
- ☐ Souris
- ☐ Boutons de démarrage (3)
- ☐ Volant
- ☐ Clignotant
- ☐ Console du volant
- ☐ Écouteur
- ☐ Panneau de commandes
- ☐ Levier de vitesse

PROTOCOLE D'UTILISATION DES SIMULATEURS PATROL SIM

Les usagers qui utilisent des simulateurs de l'École nationale de police du Québec sont **responsables** de leur désinfection. La désinfection des simulateurs doit se faire lors de la **prise de possession** d'un usager. La désinfection doit se faire sur toutes les surfaces susceptibles d'avoir été touchées lors de l'utilisation.

Avant de prendre possession du simulateur :

1. Lavez-vous les mains avec le gel désinfectant;
2. Appliquez le produit désinfectant (pulvérisateur) sur un papier essuie-tout et nettoyez les éléments mentionnés ci-dessous.
3. Jetez le papier dans une poubelle.
4. Lavez-vous les mains avec un gel désinfectant.

À votre arrivée, vous devez désinfecter le simulateur en utilisant cette liste :

Entrée du simulateur

- ☐ La ceinture et sa boucle
- ☐ Boutons électroniques du siège
- ☐ Siège de cuir/Appui-tête
- ☐ Radio portative

Le tableau de bord conducteur et passager

- ☐ Odomètre
- ☐ Volant
- ☐ Klaxon
- ☐ Clef
- ☐ Colonne de direction/ajustement télescopique
- ☐ Bras pour les clignotants
- ☐ Bras pour les essuie-glaces
- ☐ Bras de transmission
- ☐ Interrupteur pour les lumières
- ☐ Mécanisme de relâche du frein d'urgence

Les consoles

- ☐ Radio émettrice du simulateur de conduite
- ☐ Système de gyrophares et de sirènes

PROCÉDURE DE NETTOYAGE DES MASQUES À GAZ

Essai des grandeurs de masque à gaz :

1. Se rendre au dojo pour essayer les masques;
2. Entrer dans le dojo en groupe de 6 (en respectant les codes de couleurs), les autres en attente dans le corridor en respectant la distanciation physique de 2 mètres entre les groupes;
3. En entrant dans le dojo, se nettoyer les mains, enlever son masque de procédure et le mettre dans un endroit sécuritaire (ex. sur papier brun);
4. Nettoyer le masque à gaz à l'aide du produit désinfectant et de la guenille;
5. Essayer le masque;
6. Nettoyer de nouveau le masque après l'avoir essayé;
7. Si la grandeur n'est pas la bonne, répéter les étapes de nettoyage avant et après l'essai d'un masque pour trouver la bonne grandeur.

Avant l'utilisation du masque à gaz :

1. Se placer en groupe de 6 pour aller chercher les masques sur le charriot (respecter les codes de couleurs);
2. Se nettoyer les mains;
3. Nettoyer le masque avant l'utilisation à l'aide du produit désinfectant et de la guenille;
4. Mettre la cartouche personnelle sur le masque à gaz.

Après l'utilisation du masque à gaz :

1. Se placer en groupe de 6 pour aller porter les masques sur le charriot (respecter les codes de couleurs);
2. Se nettoyer les mains;
3. Nettoyer le masque après l'utilisation à l'aide du produit désinfectant et de la guenille;
4. Enlever la cartouche personnelle sur le masque à gaz.

AUTRES RÉFÉRENCES :

- APSAM. (4 mai 2020). COVID-19 : Mesures de prévention générales recommandées. Repéré à : <https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees#desinfection-nettoyage>
- CDC. (23 mars 2020). Cleaning and disinfection for Households. Repéré à : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/prevent-getting-sick/cleaning-disinfection.html>
- CDC. (15 avril 2020). If you are sick or caring for someone. Repéré à : https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/if-you-are-sick/index.html?CDC_AA_refVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Fcoronavirus%2F2019-ncov%2Fhcp%2Fguidance-prevent-spread.html
- CNESST. (s.d.). Trousse COVID-19. Repéré à <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>
- Finnish Institute of Occupational Health. (30 avril 2020). Cleaning guidelines for the prevention of COVID-19 infections. Repéré à : <https://www.ttl.fi/en/cleaning-guidelines-for-the-prevention-of-covid-19-infections%E2%80%AF/>
- Fleury, M. (7 mars 2020). Covid-19 : le virus peut contaminer la maison. Repéré à : <https://www.pourquoidoctor.fr/Articles/Question-d-actu/31739-Covid-19-virus-contaminer-maison>
- Kampf, G, Todt, D, Pfaender, S, Steinmann, E. (2020). Persistence of coronaviruses on inanimate surfaces and their inactivation with biocidal agents. *The Journal of Hospital Infection*. 104 (3), 246–251. doi: 10.1016/j.jhin.2020.01.022
- INSPQ. (4 avril 2020). *Procédures de nettoyage et de désinfection de l'environnement et des équipements de soins pour les cliniques médicales* (Publication no 2970). Repéré à : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2970-nettoyage-desinfection-cliniques-medicales-covid19.pdf>
- INSPQ. (15 avril 2020). COVID-19 : Nettoyage de surfaces : questions – réponses. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>
- Santé Canada. (11 mai 2020). Liste des désinfectants de surface dure à utiliser contre le coronavirus (COVID-19). Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>
- Santé Canada. (18 mars 2020). Mise à jour - Accès accéléré aux désinfectants, aux antiseptiques pour les mains et à l'équipement de protection individuelle pour aider à limiter la propagation de COVID-19, ainsi qu'aux écouvillons pour les tests. Repéré à : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/mise-a-jour-acces-accelere-aux-desinfectants-aux-antiseptiques-pour-les-mains-et-a-l-equipement-de-protection-individuelle-pour-aider-a-limiter-la-propagation-de-covid-19-ainsi-qu-aux-ecouvillons-pour-les-tests-848176147.html>
- Santé Canada. (20 avril 2020). Nettoyage et désinfection des espaces publics (COVID-19). Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/nettoyage-desinfection-espaces-publics.html>
- Santé publique Ontario. (14 février 2020). *Maladies à coronavirus 2019 (COVID-19). Nettoyage et désinfection des lieux publics*. Repéré à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet-covid-19-environmental-cleaning.pdf?la=fr>
- Van Doremalen et al. (2020). Aerosol and Surface Stability of SARS-CoV-2 as Compared with SARS-CoV-1. *The New England Journal of Medicine*. 382 (16), 1564-1567. doi: 10.1056/NEJMc2004973

Équipements et autres articles à apporter

- ☐ Bouteille portative de désinfectant pour les mains de type *Purell* (des stations de remplissage seront mises à votre disposition) – *facultatif*;
- ☐ Thermomètre personnel - *facultatif*.
- ☐ Masque ou couvre-visage personnel sobre et discret;
- ☐ Tasse et verre personnels réutilisables;
- ☐ Chandail ample style Hockey ou Cotton ouaté pouvant se porter par-dessus l'uniforme pour le cours de maintien et rétablissement de l'ordre (MRO) – *DSPJ : non applicable*;
- ☐ De la monnaie pour l'utilisation des lave-linge et sèche-linge (0,25\$ ou 1,00 \$), des machines distributrices et machines à café, notamment;
- ☐ En raison d'un accès restreint à des lave-linge et sèche-linge, il est recommandé de prévoir un changement de vêtement suffisant pour une longue période;
- ☐ Savon à linge pour lavage de vos vêtements et couvre-visage;
- ☐ Câble Ethernet pour utilisation dans votre chambre;
- ☐ Collations (non périssables et qui ne nécessitent pas de réfrigération);
- ☐ Articles de sport extérieur sans contact (ex. ballon de soccer, badminton, etc.).

Arrivée des étudiants en internat :

Vous devrez arriver directement à l'École en respectant l'horaire d'arrivée qui vous a été attribué. Vous ne devrez faire aucun arrêt dans les commerces de Nicolet, que ce soit à l'arrivée ou au départ de l'École.

1. Entrer par porte H-1 du Complexe sportif. Vous devrez attendre votre tour à dans l'espace qui sera identifié;
2. Désinfection obligatoire des mains;
3. Questionnaire d'autoévaluation de santé;
4. Prise de température;
5. Rappel des règles de distanciation, d'hygiène, de circulation dans l'École;
6. Consignes sur la récupération des effets personnels.

Barbe

En raison du port du masque à gaz dans certaines activités, les aspirants devront arriver fraîchement rasés. Le port de la barbe ou barbiche ne sera pas autorisé.

Internat

Présences et confinement

Vous devrez prévoir une présence sur place le temps nécessaire afin de compléter votre formation. Vous ne serez pas autorisé à retourner à la maison pour les fins de semaine ou autres congés.

Buanderie

Vous aurez accès, selon un horaire à être déterminé, aux deux buanderies de l'École (B3-06 et G4-31).

Services de garde

Des modifications seront apportées à certains services de garde. Des étudiants auront la responsabilité de s'assurer du respect de règles et consignes en lien avec la distanciation et la désinfection de certains équipements ou endroits.

Parades ou rassemblements de style militaire, inspections

Il n'y aura pas de rassemblement militaire le matin jusqu'à avis contraire.

Des inspections de la tenue et des uniformes s'effectueront par des instructeurs le matin d'une façon qui sera précisée.

Des inspections visuelles des chambres seront faites.

Cérémonies de remise des attestations

Une cérémonie de remise des attestations aura lieu, mais sans invité. Il y aura possibilité de rediffusion pour les familles et amis.

Procédure en cas d'apparition de symptômes pouvant être liés à la COVID-19

En cas d'apparition de symptômes pouvant être liés à la [COVID-19](#), vous devez :

- 1- **Le jour** : Aviser rapidement votre instructeur ou coordonnateur;
- 2- **Le soir et la nuit** : Aviser rapidement le responsable des activités périscolaires (faire le 0)
- 3- Rester ou retourner rapidement dans votre chambre;
- 4- Communiquer avec la ligne COVID-19 de la Santé publique au 1 877 644-4545 et attendre les consignes;
- 5- Les pairs faisant partie du même groupe de couleur doivent également se placer en isolement dans leur chambre dans l'attente de consignes;
- 6- L'étudiant doit transmettre les directives de la Santé publique au responsable des activités périscolaires, à son instructeur ou à son coordonnateur.



ENGAGEMENT RESPECT DES RÈGLES COVID-19

Par la présente, j'atteste avoir visionné la présentation concernant les mesures sanitaires de l'infirmière et participé à la séance d'informations concernant les règles de vie sur le campus en contexte de pandémie.

Je m'engage à respecter les consignes sanitaires établies par le Gouvernement **durant toute la période estivale**, en plus de porter le couvre-visage dans les lieux publics, pour éviter la propagation du virus sur le campus de l'ENPQ et ainsi, protéger ma santé et assurer ma sécurité, et celles des autres.

Je m'engage également à répondre au questionnaire médical en ligne sur une base quotidienne **14 jours avant** mon retour à l'ENPQ, soit à partir du 26 juillet prochain.

Je m'engage finalement à informer un instructeur de ma cohorte si je présente des symptômes reliés à la COVID-19.

J'ai pris connaissance des règles applicables à la COVID-19 et je m'engage à les respecter.

Nom, prénom:

Cohorte/ groupe :

Signature

Date

*Pour plus d'informations, référez-vous à l'**aide-mémoire gouvernemental** qui vous a été remis.
Vous pouvez également consulter la rubrique COVID-19 sur le site Web de l'École